

PROCES-VERBAL

de la 12ème Assemblée Générale Ordinaire

de l'Association LIFECIRCLE

pour l'année d'exercice 2023

le 20 juin 2024 à 18 heures 30

à BIEL-BENKEN

Conformément aux statuts, les décisions sont prises à la majorité simple et la modifications des statuts à la majorité des deux tiers.

Les statuts se trouvent sur la page internet :

http://www.lifecircle.ch/pdf/lifecircle_Vereinsstatuten.pdf

Présents : Présidente	Erika Preisig
Assesseur	Annelies Herzog
Comptable/ Trésorier	Markus Lüthi
Gestionnaire du Matériel	Christian Wessendorf
Actuaire	Yvonne Mitschler
Adhérents	23 membres / votants
Non-adhérents	0 non-votant

Absents : Excusés	Moritz Gall
	Rosmarie Zipfel
	Divers adhérents (vu leur nombre important, ils ne seront pas cités nommément)

ORDRE DU JOUR

1. Mots de bienvenue de la présidente

- 1.1. Election des scrutateurs/ des scrutatrices
- 1.2. Election du président ou de la présidente de séance
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal de l'AG de juin 2023 que vous pouvez lire sur notre site internet: www.lifecircle.ch

3. Rapport annuel 2023 de la présidente

4. Rapport Financier pour l'année 2023

- 4.1. Rapport du Comptable
- 4.2. Rapport des Réviseurs aux comptes
- 4.3. Approbation du rapport financier et du rapport des Réviseurs

5. Décharge du Bureau

6. Cotisations des adhérents

7. Budget 2024 et approbation

8. Propositions des adhérents

9. Points divers, récits et expériences de la présidente

1. Mots de bienvenue de la présidente

La présidente Mme E. Preisig ouvre la 12ème Assemblée Générale à 18 heures 35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1. Mme Joke Loosli est élue scrutatrice

1.2. Mme Jole Loosli se charge également de présider l'Assemblée Générale

1.3. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2023

Le procès-verbal de la 11ème Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport Annuel 2023 de la présidente

Le rapport d'activité a été envoyé à l'ensemble des adhérents. La présidente ajoute que les nouvelles directives de la SAMW/FMH (ASSM = Association Suisse des Sciences Médicales et FMH = Foederatio Medicorum Helveticorum, association professionnelle des médecins en Suisse) sont notoirement restrictives, mais que celles-ci n'ont aucune incidence sur les directives internes de notre Association. Dans un article paru dans le journal des médecins suisses, M. le Professeur Gächter a menacé de sanctions les médecins qui ne se tiendraient pas aux nouvelles directives de la SAMW. Sur ce, Mme Preisig a écrit une lettre des lecteurs. Celle-ci ne fut pas publiée et ne reçut pas plus de réponse ! La Constitution de la Suisse autorise l'aide au suicide, indépendamment de la méthode employée, cela est également valable pour le Pentobarbital (NAP). Sur le plan légal, il est autorisé de remettre une arme chargée à une personne en bonne santé qui s'en sert ensuite pour mettre fin à sa vie. La personne l'ayant aidée n'est pas poursuivie.

Comme je l'ai écrit dans le rapport d'activité 2023, j'ai formé 7 médecins pour l'accompagnement à une mort volontaire. La question s'est posée de savoir comment savoir quels médecins de famille sont prêts à assurer un accompagnement à une mort volontaire lorsque le médecin de famille habituel n'y est pas disposé parce qu'il ne le veut pas ou parce qu'il ne le peut pas. Au Canada, il existe une liste à cet effet, Mme Preisig souhaite en instaurer une également en Suisse. Pour l'instant, on peut s'adresser à elle pour l'obtenir. Une autre question se pose : qui a le droit de déterminer la capacité de discernement ? Notre réponse est que les médecins de famille ont le droit de le faire eux-mêmes, ce sont eux qui connaissent le mieux leurs patients. Mme E. Preisig conseille néanmoins à tous, par mesure de sécurité, d'associer un deuxième médecin à l'établissement de la capacité de jugement. Mme A. Herzog fait remarquer qu'en fait, c'est l'incapacité de discernement qui devrait être prouvée, lors d'une plainte. Autre question : où les médecins peuvent-ils effectuer ces accompagnements, dans leur cabinet ? La présidente explique que l'accompagnement de la personne concernée peut avoir lieu chez la personne elle-même ou dans la maison de retraite, ainsi que dans l'appartement de Life-End à Liestal qui peut être loué par le médecin de famille. Il n'y eut pas d'autres questions et le rapport d'activité fut approuvé par l'ensemble des participants à l'Assemblée Générale.

4. Rapport financier 2023

4.1

En ce qui concerne les dépenses, aucun don à des institutions n'a été effectué dans la mesure où il a été décidé d'aider financièrement les adhérents pour leurs frais de MVA.

S'il s'avérait dans la durée qu'une somme d'argent reste inutilisée, lifecircle reconsidérerait à nouveau le versement de dons à des tiers.

Par ailleurs, les dépenses au titre des intérêts et de la gestion des fonds ont reculé de CHF 11.000, ce qui représente un « gain » dû, comme exposé plus haut, à l'augmentation des rapports des fonds et des taux d'intérêt.

CHF 111.300 ont été dépensés en 2023 au titre de l'aide pour les frais de MVA selon nos nouvelles directives, celles-ci seront plus faibles en 2024, car le nombre de MVA baisse. Aucune question n'a été posée concernant le rapport financier.

4.2

M. Lüthi a lu le rapport des Réviseurs aux comptes. Le Bureau est responsable du Rapport Financier daté du 31.12.2023 et celui-ci a été contrôlé comme par le passé par l'entreprise Strauman Treuhand AG. Lors de son examen, celle-ci n'a rencontré aucun élément permettant de conclure que les comptes annuels ne correspondent pas aux exigences juridiques ou qu'ils sont contraires aux statuts.

4.3

Le rapport financier annuel et le rapport des réviseurs sont approuvés à l'unanimité.

5. Décharge du Bureau

La décharge du Bureau est votée à l'unanimité.

Elections (ne figurent pas dans l'ordre du jour)

La présidente informe de la démission de Mme R. Zipfel, vice-présidente. Depuis qu'elle est à la retraite, elle part souvent en vacances et ne peut quasiment plus participer aux réunions et à la vie de l'association. Dans la mesure où Mme Annelies Herzog contribue de manière significative à décharger Mme E. Preisig, ce poste n'a pas besoin d'être pourvu d'urgence. Si quelqu'un souhaite reprendre cette fonction, il lui suffit d'en faire part à lifecircle. Un participant propose qu'un mail soit envoyé à ce sujet à l'ensemble des adhérents, proposition à laquelle l'Assemblée s'est déclarée favorable.

6. Cotisations

Le montant des cotisations reste inchangé, tous les participants à l'AG en sont d'accord.

7. Budget 2024, approbation

Le Trésorier présente le budget pour 2024, lifecircle table sur un bénéfice de CHF 162.000. Le nombre de cotisations recule encore et il n'y a plus de nouveaux adhérents. La fondation Eternal Spirit sera dissoute et souhaite consacrer l'argent restant au soutien

à lifecircle, lifecircle s'attend donc à une contribution de CHF 150.000. Un montant supplémentaire de CHF 10.000 est prévu dans la mesure où les aides à la MVA n'exigeront vraisemblablement pas la totalité des sommes disponibles.

Les dépenses se sont nettement réduites : les cartes de membres ne sont plus envoyées, il n'y a plus de dons ni de subventions à des tiers.

Nous prévoyons un budget de CHF 7.000 pour les manifestations, en octobre, par exemple, se tiendra une Table Ronde. La charge de travail pour le site s'est aussi considérablement réduite.

Nous prévoyons une contribution de CHF 55.000 pour la MVA de nos adhérents. Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. Propositions des adhérents

Le Bureau n'en a pas reçu.

9. Points divers, récits et expériences de la présidente

La présidente raconte une histoire qui l'a beaucoup touchée. Il y a plus de 35 ans, elle avait noué une amitié formidable avec une voisine. Arrivée à un grand âge, celle-ci connut des problèmes de hanches et ne voulait pas se faire opérer. Mme E. Preisig a finalement réussi, avec l'aide du mari de la dame, à la convaincre d'accepter cette opération. Elle a ainsi pu vivre encore deux années contente de son sort, jusqu'à ce qu'elle ait un AVC. Pour elle, il était clair alors qu'elle voulait quitter ce monde. Pour la présidente, ce n'était pas si simple d'accompagner une personne si proche. Ce qui l'a impressionnée, c'est la joie avec laquelle la dame a encore écrit à toutes ses collègues et distribué tous ses meubles. Le plus important, c'est toujours que chacun ait le choix de pouvoir quitter le monde comme il l'entend et selon ce qu'il estime juste, bon et cohérent pour lui.

Mme E. Preisig reçoit de plus en plus d'invitations, y compris d'organisations catholiques, pour tenir des conférences et participer à des discussions, comme par exemple de l'archidiocèse catholique de Regensburg. La salle était pleine à craquer et la discussion qui suivit était passionnante. Elle a aussi été sollicitée par le Frauenverein Schweiz, une association de femmes en Suisse. Cette manifestation est publique et la présidente enverra le moment venu une invitation à tous les adhérents.

Mme E. Preisig remercia tous les participants pour leur venue et, à 19 heures 35, invita tout le monde à rester pour le verre de l'amitié.

La Présidente :

La Secrétaire :

Erika Preisig

Yvonne Mischler

Date : 4.7.24